

Introduction

Lors de la matinée d'étude du 1^{er} octobre dernier (2009) organisée par le CEFA (asbl) sur le thème de l'articulation entre vie familiale et vie professionnelle¹, nous avons pris conscience que la réflexion qui est aujourd'hui menée afin d'aider les individus à concilier leur vie familiale et professionnelle est complexe et nécessite la prise en considération de nombreux paramètres. En effet, lorsque l'on parle de l'organisation de congés thématiques, de services d'aide à la vie familiale ou de services d'accueil de l'enfance, de nombreux paramètres entrent en compte.

Loin de mettre aux oubliettes l'ensemble des mesures prises pour faciliter la conciliation entre travail et famille, nous souhaitons, dans la présente analyse, ouvrir les yeux sur les effets pervers que peuvent engendrer certaines mesures lorsqu'elles ne sont pas étudiées dans leur globalité.

Allongement du congé de maternité

On entend régulièrement dire qu'un allongement du congé de maternité permettrait aux jeunes parents de mieux concilier leurs différents temps de vie. Une proposition de loi a d'ailleurs été soumise au Parlement européen à la fin de l'année 2008. Effectivement, de prime abord, cette proposition semble alléchante car elle permettrait aux jeunes mamans d'être plus longtemps auprès de leurs enfants et de se reposer. Seulement lorsque l'on s'écarte de la sphère familiale et féminine, que se passe-t-il du côté de la vie professionnelle et de la relation de couple ?

D'un point de vue pratique, un allongement du congé de maternité aurait pour conséquence d'écarter encore un peu plus la femme du monde du travail et de la rendre encore moins « intéressante » pour l'employeur. De plus, cela renforcerait le rôle du père pourvoyeur de fonds.

D'un point de vue symbolique également, cet allongement aurait pour conséquence de naturaliser la maternité, autrement dit, de rendre évident le fait que c'est à la mère que revient la gestion de la famille et de la vie domestique. Toujours d'un point de vue symbolique, rappelons la réflexion d'Ariane Dierickx. Elle a très justement souligné, lors de son intervention, que la multiplication des mesures afin de faciliter la vie des jeunes mamans peut avoir un effet très culpabilisant pour les femmes car « *cela sous-entend que bénéficier de toutes ces mesures pour prendre un peu de distance par rapport au travail ce ne serait valable que si c'est pour s'impliquer davantage dans la vie familiale*² »

¹ *Papa au boulot, Maman aussi... Et moi, et moi, et moi ?!! L'articulation de la vie familiale et professionnelle : les défis contemporains*, matinée d'étude organisée par le CEFA asbl, 01/10/09.

² Intervention d'Ariane DIERICKX « Bébé ou boulot faut-il choisir ? » dans le cadre de la matinée d'étude du CEFA asbl *Papa au boulot, Maman aussi... et moi, et moi, et moi ?!!! Articulation de la vie familiale et professionnelle : les défis contemporains*, 01/10/09.

Évidemment, les femmes auront toujours besoin d'un congé de maternité plus long que le congé de paternité puisque par la grossesse et l'accouchement, elles assument l'entièreté des aspects physiologiques. Il est essentiel que le petit d'homme soit accueilli dans les meilleures conditions possibles de confort et de sérénité. Cependant, des mesures ne devraient-elles pas aussi être prises pour renforcer la place du père dans les premiers moments de la vie ?

La politique de « défamilialisation » des tâches ménagères

Les crèches, les maisons d'accueil de l'enfance, les gardiennats, etc. sont autant de services mis à la disposition des parents afin de les aider à gérer leur vie professionnelle et familiale. De plus, la mise en place de services de repassage, de courses ménagères, d'aide dans le travail domestique, etc. s'est largement amplifié ces dernières années avec l'arrivée du « titre-service ». Effectivement, la proposition de ces services est séduisante car elle permet de décharger les femmes d'une partie de la responsabilité domestique et familiale et permet d'introduire une égalité dans la relation conjugale.

Cependant, ces métiers d'aide à la personne, qu'il s'agisse de la petite enfance ou de l'aide ménagère, sont toujours largement effectués par des femmes. Promouvoir ces services revient à promouvoir l'idée selon laquelle les femmes seraient naturellement aptes à effectuer ces tâches. De plus, on est en droit de se demander où est la limite en matière de professionnalisation de la vie privée ?

En outre, comme le rappelait Ariane Dierickx lors de son exposé, les mesures d'externalisation des tâches domestiques sont un réel danger car elles donnent naissance à des métiers précaires, avec des salaires bas et des conditions de travail difficiles. Cela pose dès lors la question de la solidarité entre les classes sociales, entre les femmes qui peuvent se payer ces services et celles qui ne peuvent pas.

Autrement dit, avec ces mesures, « on ne résout pas le problème, on externalise la question³ ».

Service d'accueil à l'enfance à horaires élargis

On entend souvent parler, en matière de conciliation travail-famille, de la mise en place de crèches à horaire élargi ou plus concrètement, de crèches d'entreprise. Ce système est intéressant à première vue car il permet aux parents de faire face à la contrainte de la flexibilité et à la pression qui en découle. Cependant, on ne fait que reporter le problème de la conciliation entre travail et famille sur les personnes employées par les crèches à horaires décalés. En outre, l'organisation de ces services d'accueil de l'enfance à horaire élargi nourrit l'effet pervers d'imposer un autre type de pression à l'employé qui en bénéficie : le contrôle de l'employeur. En effet, avec ce type de crèches, il n'y a plus aucune excuse pour l'employé qui souhaite rentrer chez lui pour s'occuper de son enfant puisque ce dernier peut rester

³ Intervention d'Ariane Dierick « Bébé ou boulot faut-il choisir ? » dans le cadre de la matinée d'étude du CEFA asbl Papa au boulot, Maman aussi... et moi, et moi, et moi ?!!! Articulation de la vie familiale et professionnelle : les défis contemporains, 01/10/09.

plus tard à la crèche. De plus, l'employé devient redevable du service offert par l'employeur, avec toutes les tensions que cela peut engendrer.

Mais comme le dit la directrice d'Amazone (asbl), Ariane Dierickx, ce qui est important c'est qu'à un moment donné, l'employeur puisse faire la proposition du service et que l'employé puisse installer lui-même ses limites. Dans un même ordre d'idée, Amazone a lancé une sorte de « service-traiteur ». Les employé-e-s d'Amazone peuvent, s'ils/elles le souhaitent, se procurer au restaurant de l'asbl des plats préparés type soupe. Au début, l'équipe a constaté un véritable engouement pour ce système qui a finalement rapidement vu la demande s'essouffler. Les employés savent que le service était à leur disposition mais ils n'ont pas envie de rapporter tous les jours quelque chose qui a été préparé par l'employeur.

Et après la crèche ?

Un dernier élément que nous souhaitons soulever pour clôturer cette analyse sur les effets pervers des mesures d'articulation travail-famille, est la focalisation des instances dirigeantes sur la problématique des enfants en bas-âge. Sans nier le fait qu'il est essentiel de prendre soin de nos tout-petits, il semble que nous ayons tendance à minimiser l'importance d'être là au moment de l'adolescence. Lorsque les enfants sont petits, si on a la chance d'avoir trouvé une crèche, on sait que les enfants pourront être gardés au moins pendant les heures de bureau. Mais lorsque les enfants grandissent, la situation se complexifie et le sentiment de culpabilité des parents, et surtout des mères, grandit. Comme on dit, « *petits enfants, petits soucis* » ! Il faut vérifier que les enfants soient bien rentrés de l'école, gérer des problèmes relationnels qui se complexifient... Entre 16 et 18 heures, sur le lieu de travail, on constate que les GSM vibrent beaucoup plus !

Conclusions

La réflexion des politiques sur la conciliation travail-famille est nécessaire et doit se poursuivre. Cependant, il faut pouvoir maintenir une réflexion plus globale sur la problématique. En effet, il est fréquent que dans les mesures adoptées, seules soient prises en considération l'aspect pratique et/ou immédiat du problème. Les effets, bénéfiques sur certaines dimensions, se répercutent généralement négativement ailleurs. En témoigne par exemple le débat sur l'ouverture des grandes surfaces le dimanche. En effet, si cela permet aux familles de mieux s'organiser, les vendeurs-euses ont eux aussi une famille. Et, qui s'occupent de la famille si les parents travaillent le week-end ?

Selon Ariane Dierickx, il est temps de mener une réflexion au niveau macro. En effet, on parle de conciliation travail-famille, de mesures d'économie, de mesures d'écologie, etc. L'ensemble de ces paramètres pourraient être regroupés dans des mesures globales de concentration géographique des activités professionnelles, familiales, domestiques, privées, ... des individus. Il faut que dans un quartier on puisse trouver : un lieu de vie, un endroit pour s'occuper des enfants (crèche, école, activités extrascolaires, ...), un endroit pour faire ses courses, pour déposer son linge, pour remplir des mesures administratives, ... Un mouvement doit être opéré afin d'aller à l'encontre de la logique actuelle de spécialisation des espaces.

Sources et bibliographie

Intervention d'Ariane DIERICKX « Bébé ou boulot faut-il choisir ? » dans le cadre de la matinée d'étude du CEFA asbl *Papa au boulot, Maman aussi... et moi, et moi, et moi ?!!! Articulation de la vie familiale et professionnelle : les défis contemporains*, 01/10/09.

Intervention de David LALOY « Existence de dispositifs d'articulation travail-famille et réflexion sur leur acceptation sociale » dans le cadre de la matinée d'étude du CEFA asbl *Papa au boulot, Maman aussi... et moi, et moi, et moi ?!!! Articulation de la vie familiale et professionnelle : les défis contemporains*, 01/10/09.

« Maternité/Paternité : pourquoi creuser les inégalités ? », dans Chronique Féministe. 101 : Féminisme et recherche : in-compatibles ?, juillet-décembre 2008, p. 64-65.

« L'UE prône l'adoption de congés de maternité plus longs et mieux rémunérés », dans L'Agenda Social, décembre 2008.

<http://www.lesechos.fr/management/outils/300336665-polemiques-sur-l-allongement-du-conge-maternite.htm> (dernière consultation : 09/10/09).